



Collège
AMIRAL
LEJEUNE

PROCOLE D'ACCUEIL DES ÉLÈVES

RENTÉE SCOLAIRE 2020-2021

➤ GRANDS PRINCIPES :

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

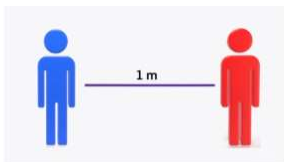
- ✓ Avant le départ au collège : prise de température des personnels et élèves
Si $> 37,8\text{ }^{\circ}\text{C}$ = ne pas se rendre au collège



- ✓ Accueil des parents : limité au strict nécessaire et dans le respect du protocole sanitaire (port du masque + désinfection des mains + distanciation physique). La communication à distance est privilégiée.

- ✓ Déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

- ✓ Distanciation physique :



Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

- ✓ Appliquer les gestes barrières :

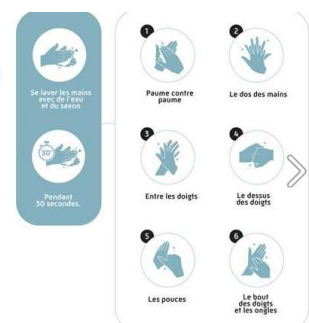


- ✓ Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes ou avec une solution hydro-alcoolique :

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée au collège ;
- Avant chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Comment bien
**se laver
les mains ?**



Le port du masque :

→ Pour les personnels :

• **Port d'un masque « grand public » obligatoire en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.**

• Il n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (repas, pratiques sportives, etc..). Dans ces situations une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

• Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu, soit replié sans contacts extérieur / intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

• Mise à disposition des masques par l'employeur

→ Pour les élèves :

• **Port d'un masque « grand public » obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.**

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

• Il appartient aux parents de fournir les masques aux enfants. Le Conseil Départemental de la Somme fournit à la rentrée scolaire deux masques lavables aux collégiens samariens.

A noter que les élèves doivent être équipés de deux masques par jour afin que celui du matin soit changé après le repas.

Par arrêté de madame la Préfète de la Somme du 27 août 2020, « le port du masque est obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées du département de la Somme, et ce 30 minutes avant et après les ouvertures et fermetures de ces établissements »



➤ Ventilation des classes et autres locaux :

- **Aération systématique, pendant au moins 15 minutes à chaque fois, des salles de classes et autres locaux occupés (au minimum toutes les 3 heures)**
- Le matin avant l'arrivée des élèves (agents du conseil départemental) ;
- Pendant chaque récréation (enseignants) ;
- Au moment du déjeuner (enseignants) ;
- Pendant le nettoyage des locaux (agents du conseil départemental)

➤ Nettoyage et désinfection des locaux et matériels :

• **Nettoyage par les agents d'entretien :**

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballon, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

• **Nettoyage par les enseignants et/ou personnels de l'administration / vie scolaire :**

- Aération des locaux à chaque récréation, pause déjeuner et au cours de la journée
- Nettoyage/désinfection via un kit mis à disposition des éléments suivants : clavier, souris, écran, télécommande VPI, téléphone, unité centrale, bureau, chaise (temps d'action : au minimum 5 minutes).

➤ ARRIVÉE DES ÉLÈVES

- ✓ Une seule entrée pour l'ensemble des élèves : grille habituelle donnant accès à la cour
- ✓ Les personnels et les élèves portent un masque durant tous leurs déplacements
- ✓ Une fois dans la cour, les élèves entrent dans l'établissement avec leurs professeurs et lavent leurs mains au gel hydro-alcoolique
- ✓ Les élèves se déplaceront avec leur masque pour rejoindre les salles de classes en fonction de leur emploi du temps.
- ✓ Toutes les salles de classes sont utilisées afin d'assurer un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

➤ DEMI-PENSION

- ✓ Les élèves enlèvent leur masque une fois assis à table
- ✓ Le masque doit impérativement être porté à chaque déplacement

POINT D'ATTENTION : IL EST NÉCESSAIRE QUE LES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES SOIENT ÉQUIPÉS DE DEUX MASQUES PAR JOUR ET D'UN SAC POUR RANGER OU JETER LE MASQUE USAGÉ DU MATIN.

- ✓ La fontaine à eau sera mise à disposition des élèves après un lavage préalable obligatoire des mains au gel hydroalcoolique.
- ✓ Le frigo Troc, le micro-ondes, les distributeurs de sauces sont proscrits.

➤ **SORTIE DU COLLÈGE**

La sortie se fait par la cour.